

DONS ET MECENAT

Particuliers ou entreprises, **profitez de la réduction d'impôt**, sur votre imposition sur le revenu, accordée par les services fiscaux pour nous soutenir et contribuer au développement et au dynamisme de notre club.

L'UMS PC Football, association loi 1901 à but non lucratif, entre dans le champ d'application des articles [200](#) et [238bis](#) du code général des Impôts.

Pour les particuliers

La réduction est égale à 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable

Montant du don	Réduction d'impôt	Coût réel du don
50€	33€	17€
100€	66€	34€
200€	132€	68€
500€	330€	170€
1.000€	660€	340€
2.500€	1.650€	850€
5.000€	3.300€	1.700€

Pour une entreprise

La réduction s'élève à 60% du montant de la somme versée, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires

Montant du don	Réduction d'impôt	Coût réel du don
50€	30€	20€
100€	60€	40€
200€	120€	80€
500€	300€	200€
1.000€	600€	400€
2.500€	1.500€	1.000€
5.000€	3.000€	2.000€